Docusign Envelope ID: 83CA870E-80EE-4F79-A737-6759C6089916

ABC TRANSFER
Société par actions simplifiée au capital de 2 424 480 euros
Siège social : 5 rue Thérèse Planiol, ZAC de la Vrillonnerie Sud
37170 Chambray-lès-Tours
852 494 228 R.C.S Tours
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 5 AOÛT 2025

Le soussigné, Monsieur Thierry GIRARD, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), a pris les décisions portant sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR :

1. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 697.420 euros par émission de 69.742 actions ordinaires nouvelles (les « **AO** ») de dix (10) euros de valeur nominale chacune (l'« **Augmentation de Capital** »), décidée par suite d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 31 juillet 2025 ;
2. Modifications corrélatives des statuts de la Société ;
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Président de la Société rappelle que, par suite d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 31 juillet 2025, la collectivités des associés de la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 697.420 euros, pour le porter de 2 424 480 euros à 3.131.900 euros, par émission de 69.742 actions ordinaires nouvelles (les « **AO** ») de dix (10) euros de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire (l' « **Augmentation de Capital** »), sous réserve de l'adoption de la décision suivante portant sur la suppression du droit préférentiel de souscription des associés en faveur d'une personne dénommée.

Pour l'Augmentation de Capital susvisée, la collectivité des associés a délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de :

- recueillir les souscriptions aux AO nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
- recueillir les versements correspondants et les remettre au dépositaire des fonds ;
- obtenir du dépositaire des fonds le certificat attestant la libération, par versement d'espèces, de l'Augmentation de Capital ;
- clore par anticipation la souscription dans les conditions légales, ou la proroger si cela lui apparaissait judicieux ;
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
- procéder au retrait des fonds après la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
- modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ; et
- plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin

Docusign Envelope ID: 83CA870E-80EE-4F79-A737-6759C6089916

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 697.420 euros et d'un montant total de 3.899.972,64 euros, prime d'émission incluse, décidée par suite d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 31 juillet 2025

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la collectivité des associés de la Société a décidé que (i) les souscriptions et les versements seraient reçus dans un délai de 14 jours suivant le 31 juillet 2025, et que (ii) la souscription serait close dès que toutes les AO à émettre auraient été souscrites et que l'intégralité du prix de souscription des AO aurait été payé.

Le président constate que les associés de la Société ont voté la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé, et ledit bénéficiaire dénommé a souscrit à l'intégralité de l'Augmentation de Capital susvisée et a versé l'intégralité des fonds correspondant à sa souscription.

En vertu des pouvoirs consentis par la collectivité des associés de la Société en date du 31 juillet 2025, le Président :

- déclare la période de souscription close par anticipation compte tenu de la souscription de l'intégralité des AO à émettre,

- constate que les 69.742 nouvelles correspondant à l'Augmentation de Capital ont été intégralement souscrites et libérées en totalité,

- prend acte que le prix total de souscription, soit 3.899.972,64 euros, a été intégralement libéré en numéraire sur le compte ouvert dans les livres du compte CARPA ouvert dans ce cadre, laquelle a établi, en date du 5 août 2025, un certificat de dépôt des fonds,

- constate que l'Augmentation de Capital d'un montant nominal de 697.420 euros est définitivement réalisée à la date du certificat du dépositaire des fonds.

DEUXIÈME DÉCISION

Modifications corrélatives des statuts de la Société

En conséquence de la décision qui précède, le Président décide de modifier l'article 6 « *Capital social* » des statuts de la Société et de le remplacer purement et simplement par ce qui suit :

« *ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL*

Le capital social est fixé à la somme de 3.131.900 *euros.*

Le capital social est divisé en 313.190 *actions de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et réparties en :*

- *146.242 actions ordinaires de catégorie O (AO) ;*
- *42.655 actions de préférence de catégorie AP1 (AP1), dont les caractéristiques sont détaillées en Annexe 1 ;*
- *95.911 actions de préférence de catégorie AP2 (AP2), dont les caractéristiques sont détaillées en Annexe 2 ;*
- *27.382 actions de préférence de catégorie AP4 (AP4), dont les caractéristiques sont détaillées en Annexe 3.* »

Docusign Envelope ID: 83CA870E-80EE-4F79-A737-6759C6089916

TROISIÈME DÉCISION

Le Président confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il y aura lieu.

*
* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

DocuSigned by:
Thierry GIRARD
E8CA50DA65D140B...

Le Président
Monsieur Thierry GIRARD